

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2022

Présents : Yvan AUGER, Laurent BLONDEAU, Albin BOUVERET, Christian BRUNEEL, Jocelyne CART-LAMY, Marie-Angélique COTTER François FENIET, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Denis MARTIN, Lise MARTIN, Jean-Christophe MICHALET, Fabien MOREL, Frédéric OLLITRAULT, Dominique SAVARY.

Absents excusés : David COLANGE (pouvoir à E. JANIER-DUBRY), Benoît PIARD, Jérémie PIARD

Secrétaire de séance : Albin BOUVERET.

1) Nomination du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu

M. Albin BOUVERET est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 23 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande à l'Assemblée, la possibilité de rajouter 4 points à l'ordre du jour :

- Vente de la parcelle 10 des Piards, invendue de 2020 : A remettre au catalogue (230 m³)
- Remboursement à Mme TOLMONT
- Tarifs piscine
- Délibération pour le paiement de la caution du mini-bus (pour le mini-camp de Saute-Moutons)
- Déplacement du conteneur à verre des Piards.

Accord à l'unanimité pour rajouter ces points à l'ordre du jour.

2) Projet d'acquisition du fonds de commerce / Ancienne boulangerie des Piards

L'ancienne boulangerie des Piards est en liquidation judiciaire. La Commune est propriétaire des murs. Pour ne pas perdre ce commerce, la Commune avait formulé une 1^{ère} proposition à 22 000 pour le fonds et 6 000 pour le matériel. Le liquidateur a contacté M. le Maire. Des personnes demandent les bilans, mais il n'y a pas d'offre déposée. *A priori*, l'offre de la Commune serait un peu juste par rapport à la valeur du matériel.

M. le Maire propose de faire une offre à 20 000 € pour le fonds et 20 000 € pour le matériel, et de préciser qu'on n'a pas besoin du véhicule en leasing, ni de la caisse enregistreuse (on a déjà celle de l'épicerie). Il restera à trouver un gérant.

Dans l'hypothèse où l'offre de la Commune serait retenue par le Tribunal, une partie des loyers impayés pourrait être récupérée. Voté à l'unanimité.

3) Renouvellement / Bail de chasse

M. le Président de l'AICAF de Prénovel – Les Piards demande le renouvellement (annuel) du bail de chasse. Accord à l'unanimité pour 50 € pour la saison 2022-2023.

4) Subventions aux associations

Le Conseil décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes, pour un total de 3 900 € :

Association Envergures	: 500 €
Foyer Rural de Prénovel – Les Piards	: 500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Villard-sur-Bienne	: 500 €
Association Handball USC	: 500 €
Ski club de l'Abbaye	: 500 €
Club du 3 ^e âge de Prénovel-Les Piards « Les Verts Sapins »	: 150 €
Club du 3 ^e âge de Villard-sur-Bienne « La Bonne Humeur »	: 150 €
Club du 3 ^e âge de Chaux-des-Prés « Les Toujours Jeunes »	: 150 €
Association des Parents d'Elèves « Les Copains de la Bienne »	: 150 €
Association Intercommunale de Chasse de Prénovel – Les Piards	: 150 €
Association de Chasse de Villard-sur-Bienne	: 150 €
Association « Le Souvenir Français » - Canton de St-Laurent	: 150 €
Association des Anciens Combattants du Canton de St-Laurent	: 150 €
Association « Semons l'Espoir – Maison des Familles de Besançon »	: 200 €

Il sera demandé aux associations d'explicitier à quoi sert la subvention.

5) Participation « Célébrons notre champion »

La cérémonie « Célébrons notre champion, Quentin FILLON-MAILLET » est organisée le 2 juillet 2022, Place des Sports à St-Laurent, à partir de 16h : Animations, discours, concerts, feux d'artifice.

Tous les habitants de la Grandvallière sont invités.

Le budget minimum d'une manifestation de cet ordre est de 20 000 €.

Proposition de participation à hauteur de 3 000 € à verser au ski-club de St-Laurent. Accord à l'unanimité.

6) Assistance à maîtrise d'ouvrage SIDEC / Etude de faisabilité chaufferie : Ajustement du montant

Pour l'étude complémentaire sur la réalisation d'une chaudière bois déchiqueté au Rocher et une autre à la mairie de Nanchez, le coût était estimé à 1 000 € pour chaque étude. Or, le coût réel est de 2 035.20 € HT. Une nouvelle délibération est votée à l'unanimité avec le montant exact.

7) Exonération de taxe foncière sur les maisons passives

A la demande de Mme Cathy COUANON, le Conseil municipal avait pris une délibération pour exonérer sa maison passive, de la part communale de taxe foncière pendant 3 ans, pour encourager les constructions écologiques. Cette délibération a été retirée à la suite du courrier de Mme la Sous-Préfète au motif qu'elle ne devait pas concerner qu'un cas individuel.

Le Conseil Municipal, par 2 voix pour, 1 abstention et 13 voix contre, refuse de prendre une délibération de portée générale d'exonération de la part communale de taxe foncière pendant 5 ans, sur les constructions passives.

8) Rectificatif d'un titre de recette

A la suite d'une erreur, un loyer a été facturé en trop, après le départ du locataire. L'Assemblée vote favorablement, à l'unanimité, pour l'annulation du titre de recette de 541.92 €.

9) Echange de terrains / Consorts PROST – WERMEILLE

Lors d'une succession, il est apparu qu'un bâtiment privé était construit sur le domaine public de la Commune. Pour régulariser la situation, la Commune céderait 64 m² à M. Thomas PIARD et Mme Maryvonne PROST accepterait de céder 36 m² à la Commune, les 2 transactions à l'euro symbolique. Pour cela, il est nécessaire de désaffecter et déclasser le terrain public à céder, de façon qu'un n° cadastral lui soit attribuer, autoriser le Maire à signer les actes et délibérer sur la participation de la Commune (350 €) au coût de rédaction des actes.

Voté à l'unanimité.

10) CLSH : Tarifs mini-camp

La Directrice du Centre de loisirs de Prénovel organise un mini-camp à Bellecin, du 11 au 13 juillet 2022.

Compte tenu de l'hébergement et des activités programmées pendant le séjour, il est décidé de demander une participation aux parents pour l'encadrement pendant les 3 journées, les activités, les repas midi et soir et l'hébergement des 2 nuits. Les tarifs sont fixés comme suit :

REVENU FISCAL / 12	PARTICIPATION POUR LE SEJOUR
Inférieur ou égal à 1 500 €	65.43 €
Entre 1 501 à 2 500 €	70.55 €
Entre 2 501 à 3 500 €	73.20 €
Supérieur à 3 501 €	97.53 €

Voté à l'unanimité.

11) Tarifs badges de ski

A noter que les tranches sont modifiées :

- 1^{ère} tranche : De 6 à **15 ans révolus**
- 2^e tranche : A partir de 16 ans.

Extrait de la grille de tarifs des pass nordiques :

DATES : du jeudi 15/09/2022 au mardi 15/11/2022			
PASS	CONDITIONS	ÂGES	TARIF 22-23
PASS SAISON MDJ JEUNE PROMO 1	Vendu aux jeunes, à l'unité	De 6 à 15 ans révolus	44 €

PASS SAISON MDJ PROMO 1	Vendu aux adultes, à l'unité	À partir de 16 ans	104 €
--------------------------------	------------------------------	--------------------	--------------

DATES : du mercredi 16/11/2022 au **vendredi 16/12/2022**

PASS SAISON MDJ JEUNE PLEIN TARIF	Vendu aux jeunes, à l'unité	De 6 à 15 ans révolus	49 €
PASS SAISON MDJ PROMO 2	Vendu aux adultes, à l'unité	À partir de 16 ans	121 €

DATES : à partir du **samedi 17/12/2022**

PASS SAISON MDJ JEUNE PLEIN TARIF	Vendu aux jeunes, à l'unité	De 6 à 15 ans révolus	49 €
PASS SAISON MDJ PLEIN TARIF	Vendu aux adultes, à l'unité	À partir de 16 ans	132 €

Le Conseil adopte les tarifs proposés par l'ENJ, à l'unanimité.

12) Invendu de 2020 – Pile 10

Il est décidé de mettre à la vente de bois de l'automne, la parcelle 10 des Piards, invendue en 2020. Ok à l'unanimité.

13) Remboursement TOLMONT

A la suite des changements de personnel au secrétariat, fin 2019 et du fait d'un malentendu conduisant à la fermeture d'un compteur de gaz d'une locataire au 2, Le Rocher, le Conseil avait donné son accord pour la prise en charge par la Commune des frais occasionnés pour la réouverture du compteur de gaz de Mme TOLMONT. Or, la fermeture ayant elle aussi, occasionnée des frais réglés par la locataire, il est convenu de prendre en charge, les frais de fermeture et de réouverture du compteur de gaz, soit 170 € TTC. Voté à l'unanimité.

14) Tarifs piscine

Il est proposé d'intégrer un nouveau tarif dès cet été : Tarif unique (enfant/adulte) à 2,50€ l'entrée pour le créneau du matin de 10h30 à 12h (plage horaire moins longue que l'après-midi).

La piscine ouvrira du samedi 02/07 au dimanche 28/08/22.

Gratuit pour les enfants des accueils de loisirs de Nanchez, sous la responsabilité du personnel ALSH / CLSH, à **raison 5 séances pour chaque centre, par saison.**

		Tarifs 2021 en €	Tarifs 2022 en €
	Tarif matin (enfant / adulte)		2.50
Catégorie A	Ticket d'entrée enfants (de 3 à 14 ans)	3.60	3.70
Catégorie B	Ticket d'entrée adultes	4.10	4.20
Catégorie C	Carte d'abonnement enfant de 3 à 14 ans, 10 entrées	27.50	28.50
Catégorie D	Carte d'abonnement adulte, 10 entrées	35.50	36.50
Catégorie E	Carte saison habitants Nanchez	46.00	47.00
Catégorie F	Carte saison hors Nanchez	61.00	61.00
Sont exonérés les enfants de moins de 3 ans ;			

Les tarifs proposés sont votés à l'unanimité.

15) Délibération pour le versement de la caution du mini-bus / Mini-camp de Villard sur Bienne

Afin de pouvoir régler la caution nécessaire à la location d'un mini-bus (qui sera remboursée lors de la restitution du véhicule en bon état), le Conseil Municipal accepte de voter à l'unanimité, les crédits suivants :

+ 1 500 € au compte 275 en dépense d'investissement

+ 1 500 € au compte 275 en recette d'investissement.

16) Conteneur à verre aux Piards

M. le Maire fait part de plaintes récurrentes d'habitants des Piards, pour des nuisances sonores du fait du dépôt de verre, la nuit, dans le conteneur près du garage PIARD.

M. Fabien MOREL, Vice-Président du SICTOM, informe l'Assemblée qu'il est très compliqué de faire changer l'emplacement d'un conteneur à verre, car le ramassage de ce matériau est géré par un autre prestataire que le SICTOM (situation qui devrait évoluer à la fin du marché, dans quelques mois).

Pour pallier cette situation, M. le Maire prendra un arrêté pour interdire le dépôt du verre dans les conteneurs de 22h à 6h du matin.

17) Questions diverses

- Information : L'Etat a attribué une subvention au titre de la DETR, Dotation d'Équipement de Territoires Ruraux, de 99 160 € pour la chaufferie bois.
- L'ONF vient d'adresser un courrier indiquant que ses agents effectueront des tournées de surveillance pendant l'été. Les problématiques visées sont les bivouacs, feux de camp, plus particulièrement la question des départs de feux de forêts et des déchets laissés sur place, ainsi que l'accès en voiture ou en camping-car à des zones sensibles ou occasionnant une gêne pour l'exploitation des bois.
- La taxe sur les pylônes devrait augmenter légèrement de 109 200 € en 2021, à 112 049 € en 2022.
- Croquet Jura Day : M. DELATRE de Leschères, souhaite organiser le 17 juillet 2022, avec un groupe d'amis d'une trentaine de personnes, un concours de croquet amical. Il demande la possibilité de le faire à proximité de la grande table en bois, à Prénovel, derrière le Duchet et de l'alerter s'il y a des instructions particulières ou des contre-indications. Accord donné, pas de remarque à formuler.
- Communication en parallèle du site qui est en refonte : Une petite newsletter sera envoyée par mail à ceux qui souhaiteront être avertis. Fréquence : Tous les 2 mois, selon les infos à faire passer.
- Point financier : En fonctionnement, 52 % de dépenses réalisées et 53 % des recettes encaissées.
- M. Yannick FOUCAULT demande de réunir toutes les personnes concernées par les pâturages, pour parler des baux. Sur Chaux-des-Prés, des rencontres ont déjà eu lieu. D'autres sont prévues à l'automne.

Séance levée à 21h10.

Fait à Nanchez, le 29 juin 2022.

Le Maire,
Yvan AUGER